

AUTOUR DU RHÔNE

Carrefour de civilisation, passage oblig  entre l'Europe du Nord et du sud, le d partement du Rh ne a une exp rience mill naire de l'accueil. Mais il ne se livre pas d'un seul  lan. Il se laisse d couvrir par touches successives, ce qui rend sa d couverte d'autant plus attrayante.

Le d partement du Rh ne, comme beaucoup de d partements fran ais, est issu de la r volution puisque en 1790, la province du LYONNAIS-FOREZ-BEAUJOLAIS f t rebaptis e d partement de RH NE et LOIRE.

C'est en 1793 que la scission en deux d partements distincts s'op ra.

En janvier 2015, le d partement du Rh ne est s par  en 2 : la m tropole de Lyon et le nouveau Rh ne pour un total de 1 800 000 habitants, les 3/4 pour la m tropole et 1/4 pour le d partement.

D s lors on se rend vite   l' vidence que, sorti de l'agglom ration, de grands espaces plus tranquilles sont   la disposition des cyclotouristes.

Le but de cette randonnée n'est pas de faire conna tre l'agglom ration lyonnaise elle-m me, tr s riche d'un pass  multis culaire et porteur d'un avenir prometteur, mais plut t le d partement du nouveau Rh ne. Au demeurant ce d partement offre aux cyclotouristes une int ressante vari t  de paysages et de r gions qui ne laisseront pas indiff rent.

Si vous suivez le parcours dans le sens pr conis  (ce qui n'est pas une obligation) vous d couvrirez tour   tour:

- **Les monts et coteaux du Lyonnais**
R gion de petite montagne aux paysages vallonn s, qui a su pr server la nature et les traditions.
- **Les monts du Beaujolais**
Ils surplombent le vignoble et d voilent une magnifique for t de feuillus, mais aussi de r sineux, sapins et  pic as.
- **Le Beaujolais viticole**
R gion mondialement connue o  les routes sinuent entre vallons et coteaux, enrubannant les vignobles et les demeures ou ch teaux de caract re.

Quant   la ville de LYON elle m rite la visite, mais   pied, en bus ou en m tro.

Bonne route   tous !

PARCOURS

Carte Michelin 327 ou IGN D69



Cadre réservé à l'organisation :

BULLETIN D'INSCRIPTION AUTOUR DU RHÔNE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tel:

E-mail :

Club :

N° FFCT Club :

N° licence FFCT (le cas échéant) :

« Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepter en son entier ».

Je règle mon inscription :

par chèque bancaire pour un montant de €

à l'ordre de « CCRML »

Fait à.....

Le

Signature :

« Autour du Rhône » – Règlement

Article 1 – Le Comité de Cyclotourisme Rhône-Lyon Métropole (CODEP 69) organise, contrôle et homologue une Randonnée Permanente dénommée « Autour du Rhône ». Cette RP est ouverte à tous les cyclotouristes français ou étrangers, licenciés ou non, régulièrement assurés pour la pratique de la bicyclette. La machine devra être mue par la force musculaire mais pourra bénéficier d'une assistance électrique. Les participants non licenciés sont assurés au minimum en RC par l'organisateur.

Article 2 – Les participants doivent se déplacer dans le respect du code de la route, de la nature et de son environnement.

Article 3 – Un itinéraire type est prévu, toutefois, chaque participant a la possibilité de choisir sa route à condition de passer par les points de contrôle. Le départ et l'arrivée sont prévus à Tassin la demi-Lune (ou Lyon). Le sens de rotation est libre et vous pouvez partir de n'importe quel point du parcours, mais tous les points de contrôle sont à respecter.

Article 4 – Le parcours est effectué en version Touriste : sans limite de temps.

Article 5 – Le participant devra valider son passage à chaque contrôle. Le visa de contrôle sera constitué par l'apposition d'un tampon comportant le nom de la localité ou par une photo permettant de valider ce passage (devant le panneau de la localité, devant un site touristique ou monument connu dans la localité). L'absence de validation pour un seul contrôle entraînera l'élimination. Nombre de contrôles prévus : 8.

Article 6 – Conditions pour les mineurs.

Les mineurs devront être accompagnés par un parent, par un tuteur légal ou par un éducateur qualifié.

Article 7 – Le droit d'engagement est de :

Pour les licenciés 5 €

Pour les non-licenciés 7 €

Le règlement doit être envoyé avec le bulletin d'inscription au moins 1 mois avant la date de départ (chèque à l'ordre du « ccrml »).

Chaque licencié FFCT joindra une photocopie de sa licence de l'année en cours. En cas d'absence de ce document, le tarif de 7 € sera appliqué.

Merci de joindre à votre envoi une enveloppe – format C5 minimum (16,2 x 22,9 cm) – timbrée pour un poids compris entre 21 et 100 g (1,56€ en mars 2018). Après réception de l'inscription, le participant recevra l'itinéraire détaillé et renseigné sur les curiosités et les aspects pratiques avec la carte de route.

Article 8 – La carte de route dûment remplie devra être retournée pour homologation au plus tard 10 jours après l'arrivée.

Adresse du responsable :

Mr. Jean-Louis FEYEU
288 Rue Claude Vignard
69400 Villefranche sur Saône



RANDONNÉE PERMANENTE
Label FFCT N° 84

Autour du Rhône

Monts du Lyonnais, du Beaujolais et Beaujolais viticole

Boucle de 326 km et 5100 m de dénivelé



22 cols dont :

Col de Malval, des Cassettes, des Sauvages, du Pavillon, des Ecorbans, des Echarmeaux, de Patoux (altitude maximum 915 m), du Fût d'Avenas, du Verdun,